

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 février 2026 à 19h 30 Salle de la mairie

Le Maire Philippe HEITZ

Membres présents : Philippe HEITZ - Mathieu ROUSSEAUX - Élisabeth VILLARD - Hervé MARCON - Benoît LAFFONT - Madjid BRIBI.

Membres représentés Étienne CHATELON par Élisabeth VILLARD Vincent CARREY par Madjid BRIBI.

Membres absents Émeline RAPAUD- Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD.

Secrétaire de séance Madjid BRIBI.

Le quorum 6

Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2025 à l'unanimité

D2026-02- 01 Convention avec commune de Saint Sauveur en Rue pour acte d'engagement financier route forestière N°10 Taillard:

Aspects financiers

- Coût total des travaux : 93 670 € HT
- Participation communale initialement prévue : 8 400 €
- Subventions espérées : jusqu'à 80% dans l'idéal (montant non confirmé)

La délibération a été rédigée de manière à ce que la commune ne paie pas un montant fixe de 8 400 €, mais plutôt 10% du montant réel des frais engagés, subventions déduites, avec un plafond de 8 400 € HT. Cette formulation permet de réduire significativement la participation communale en fonction des subventions obtenues.

Vote pour la délibération : Contre 0 Abstention 0 Pour 8 Absents 2 Pouvoir 2.

D2026-02- 02 Demande d'échange de chemins ruraux à Sambaud:

Contexte de la demande

La famille Galipaud a émis une demande d'aliénation concernant un chemin à Sambaud. Ils souhaitent reprendre la ferme de Sambaud et y faire un chenil.

Une proposition d'échange avec le chemin aménagé et carrossable a été faite, le projet se dirigera donc pour cet échange.

Vote pour la délibération : Contre 0 Abstention 0 Pour 8 Absents 2 Pouvoir 2.

D2026-02- 03 Demande d' aliénation d'un chemin rural au Bouchet

Contexte de la demande :

Demande des de closmadeuc pour rachat du chemin rural passant sur leur propriété, La mairie proposera un échange avec le chemin en contre bas donnant accès à une habitation.

Même contexte que pour le chemin à Sambaud.

Vote pour la délibération : Contre 0 Abstention 0 Pour 8 Absents 2 Pouvoir 2.

D2026-02- 04 : Convention scolarisation avec Bourg-Argental

Convention existante

Une convention signée par Louis Linossier régit depuis plus de 30 ans les accords de scolarisation entre Bourg-Argental et Burdignes

La convention nécessitait une mise à jour, notamment sur un point clé concernant les hameaux.

Modifications principales

Suppression de l'automatisme pour certains hameaux :

- Anciennement : les hameaux obligés de passer par Bourg-Argental étaient dispensés d'accord et pouvait s'inscrire d'office à l'école publique de Bourg-Argental
- Modification : La Gare a été retirée de la liste des hameaux concernés
- Justification : il y a maintenant un ramassage scolaire à La Gare, donc plus d'obligation d'aller à Bourg-Argental

Introduction d'une clause de révision :

- Possibilité de remettre en cause la scolarisation à Bourg-Argental à l'entrée du second cycle (passage de la maternelle à l'élémentaire)
- Anciennement : une fois les enfants partis à l'école de Bourg, on ne pouvait plus les récupérer
- Nouveau : on peut interrompre la scolarisation à Bourg-Argental à la fin du cycle maternel

Enjeux pour l'école de Burdignes

Effectifs actuels :

- 21 élèves actuellement
- Risque de fermeture de classe si les effectifs baissent

Évolution démographique positive malgré tout

- Burdignes a compté jusqu'à 1 200 habitants historiquement
- Population actuelle : 422 habitants
- Entre 2017 et 2023 : augmentation de 15% de la population
- La Loire dans le même temps : augmentation de 1,5%
- Burdignes a augmenté 10 fois plus vite que le département
- La commune est attractive

Impact de l'éco-hameau

L'arrivée de l'éco-hameau a amené 7 enfants à l'école, ce qui a permis d'obtenir la deuxième classe.

Statistiques préfecture

Lors d'une réunion à la préfecture, il a été indiqué que même en construisant en milieu rural, plus de 50% des maisons sont rachetées par des retraités. Vote pour la délibération : Contre 0 Abstention 0 Pour 8 Absents 2 Pouvoir 2.

Tirage au sort des jurés d'Assises

Résultats du tirage

Premier juré (n°84) : Isabelle COURBON épouse de closmadeuc

Deuxième juré (n°023) : Barbara BAYLET

Troisième juré (n°340) : Stéphanie VAN HERPE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

Questions diverses

Débat autour de l'effectif de l'école ainsi que de l'aménagement de l'école et des différentes zones.

Fin de la réunion à 21h30

Signatures

Le Maire



Le Secrétaire de Séance

